

Face à l'offensive des squatters de piscines, la résistance fait ce qu'elle peut

Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 06 août 2022

Source [Boulevard Voltaire] : Par ces temps de fortes chaleur, les propriétaires de piscines sont sur le qui-vive. Des bandes de nageurs en recherche de distraction aquatique peuvent à tout moment franchir les clôtures et s'élancer vers le bassin.

Petit ou grand, municipal ou privé, dans une résidence collective ou l'enceinte d'une villa, qu'importe le flacon pourvu qu'ils aient la trempette. Entre deux tirs de mortiers, entre deux clients, le jeune vendeur de substances aime à barboter.

Plus particulièrement touchées par le phénomène, les régions du sud de la France tentent de faire face au phénomène. [Toulouse](#) reçoit les plaintes sur "Allo Toulouse". Le service humoristique de la ville a su saisir l'opportunité d'un habile jeu de mots en lien avec le secteur concerné. A l'eau, tous étaient venus, puis repartis, non sans insulter, voire tabasser ceux qui tentaient de s'opposer à leurs batifolages. 188 signalements reçus entre le 1er mai et le 20 juillet 2022.

Submergés par les appels, noyés sous un flot de plaintes, les services de police ne peuvent intervenir dans le cadre d'une copropriété. Sans méfaits accompagnant l'intrusion, point de salut. « *Si l'intrusion s'accompagne de problèmes d'infractions définies par la loi portant sur la [sécurité](#) des biens ou des personnes (vandalisme, violences, agressions, vols, tapages, consommation de stupéfiants...), les services de police peuvent intervenir et verbaliser.* », selon les propos rapportés par [Actu.fr](#).

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

06/08/2022 04:00